



CHSCT DU 14 MAI 2020

## COMPTE-RENDU

Cette réunion tant attendue, puisqu'elle aurait dû se tenir **avant** le 11 mai, devait aborder 5 points, dont le Plan de Reprise d'Activité (PRA) ; au lieu de quoi, puisque de PRA il n'y avait pas, nous avons commencé par un « Point sur la situation sanitaire de la pandémie de Covid-19 ».

Nous avons rappelé que, pour nous, avant la sauvegarde des missions, c'est la santé des agent·e·s qui nous importe. Donc, d'éviter que le virus ne reprenne son offensive.

Pour nous, le dé-confinement ne peut correspondre à un retour « à la normale » avec une surpopulation dans les bureaux qui ne permettrait pas de respecter les gestes barrières pour une reprise à peu près sereine.

Le caractère progressif de la reprise devait permettre de respecter cette exigence.

Or, nous avons déjà constaté pendant la période soumise au Plan de Continuité de l'Activité (PCA) que certains services étaient déjà « à bloc », allant à l'encontre des recommandations sanitaires.

Le 11 mai, alors qu'au niveau national, dans les DDFIP, le taux d'agent·e·s présent·e·s dans les services était de 37 %, ce taux était de 58,27 % en Charente, 61,95 % de l'effectif total présent dans les services le lendemain mardi 12 mai.

Rappelons tout de même que si l'Ouest de la France a été moins touché, c'est simplement que nous avons eu, ici, un peu plus de temps pour nous préparer y compris par un confinement strict, tandis que dans l'Est le nombre de cas allait croissant.

Nous avons bien conscience que le calendrier imposé par la DG ne facilitait pas le travail des directions mais, c'était la même chose pour les OS nationales et locales qui se sont démenées pour donner de l'info au jour le jour, en toute transparence.

Selon la direction, tout a été fait selon les consignes de la DG, avec la santé des agent·e·s comme préoccupation principale. Elle se félicite d'avoir instauré une bonne communication avec les chef·fe·s de services. Il n'a pas été facile de changer l'organisation du travail et de décider de fermetures de sites.

Nous voulons bien croire que cela n'a pas été facile, mais avec des consignes claires ç'aurait été encore mieux.

Or, en plus de gérer les propos va-t-en-guerre de nos ministres, nous avons reçu des injonctions contradictoires. D'un côté un discours rassurant : « la santé d'abord, on fait ce qu'on peut », de l'autre une pression sur les responsables de service pour remettre tout le monde au boulot dans les meilleurs délais. En bout de chaîne : les agent·e·s...

Même si, globalement, la DGFIP a fait face, pour elle non plus, s'approvisionner en matériel de protection et outils de travail n'a pas été facile. C'est l'ensemble du pays qui a montré son incapacité à affronter un séisme aussi puissant !

## 1/ Le Plan de Reprise de l'Activité (PRA)

Les consignes ont été données le 7 mai pour une mise en œuvre le 11... Dans ce laps de temps (avec un jour férié au milieu ! ) il a fallu calculer les périmètres de sécurité par bureau (4 m<sup>2</sup>), définir des plans de circulation, s'assurer de la disposition du gel, des produits de nettoyage, s'assurer que les plexiglass étaient arrivés, organiser les espaces de réception, appeler les agents... Bref, toutes ces choses pour lesquelles du temps était nécessaire.

Et le temps, nous étions en droit de le prendre : la semaine du 11 au 15 mai était une semaine de **tran-si-tion** (avec maintien du PCA) destinée à mettre en place la reprise. Alors, soit les chef-fe-s de service ont mal compris (on en doute), soit les consignes de la direction étaient volontairement floues.

Les mesures suivantes sont appliquées au PRA :

- le **télétravail** reste un pilier du dispositif, sur la base du volontariat. Celles et ceux qui travaillaient ainsi avant l'épisode COVID mais ont dû rendre leur ordinateur le retrouveront au fur et à mesure que les collègues qui en ont bénéficié reprendront en présentiel. Celles et ceux qui souhaitent arrêter le « télétravail covid » le peuvent. Il faut cependant s'assurer que des espaces de travail soient disponibles (bureaux habituels mais également salles de réunions, etc). La direction avait commandé 50 ordinateurs mais la commande n'a pas été honorée en totalité. Nous y reviendrons car il ne faut pas non plus laisser le télétravail se déployer « à la sauvage ». Sa pratique n'est pas anodine sur la santé.

- il a été rappelé le respect impératif des gestes barrières, les dotations de masques, gel hydroalcoolique...

- en terme d'**aménagement des locaux**, les jauges ont été calculées par les chef-fe-s de service pour déterminer le nombre d'agent-e-s à ne pas dépasser par bureau pour garantir le respect des normes sanitaires. Elles ne constituent pas un objectif de remplissage !

Les plexiglass sont attendus, même si certains sont déjà installés. Des « cloisonnettes » commandées par la direction arriveront à la fin du mois de mai pour séparer les bureaux. Un marquage au sol des endroits « à risques » (espaces communs et matériels partagés, tels que mopieurs, badgeuses, ascenseur) doit avoir été mis en place

- le **courrier**, y compris celui déposé dans les boîtes, doit continuer à être **traité en J+1** ! Pas d'exception sauf pour les bons de secours à traiter en urgence

- **ménage et désinfection** : la direction nous dit que la société de nettoyage a reçu un message lui donnant des instructions particulière pendant le PRA (nettoyage des poignées, sanitaires, communs, fauteuils, bureaux...). Une questions se pose maintenant puisque les agent.es vont revenir petit à petit et que les surfaces à nettoyer plus à fond et plus souvent vont augmenter. Comment va-t-elle assurer tout cela à effectif et moyens constants ? Nous attendons une réponse claire.

- **ASA** :

les agents sans solution de garde d'enfants restent en ASA. A compter de juin il faudra justifier du non accueil des enfants par les établissements scolaires.

Les ASA pour raison de santé perdurent jusqu'au 1<sup>er</sup> juin mais les agent.es souhaitant reprendre peuvent contacter le médecin de prévention (Dr Tumba<sup>1</sup>) ou présenter un certificat de reprise de leur médecin traitant.

## **- Vol de congés**

Le décret sur les congés a été publié, il se décompose en deux périodes

- Du 16 mars au 16 avril, le nombre de congés « volés » sera notifié dans les jours à venir
- Du 17 avril au 23 mai ou date de la reprise d'activité. Attention, depuis le CHSCT, c'est la date du 31 mai qui semble retenue.

## **Conclusion :**

En attendant le retour de l'ensemble du personnel, il faut faire un examen précis de « qui fait quoi ». Aucun collègue ne doit reprendre s'il n'est pas sûr de pouvoir remplir sa mission ou une mission sur laquelle il aura été affecté. Des rotations seront encore nécessaires d'ici le mois de juin.

Aucun plan service par service ne nous a été fourni pour l'instant et l'organisation des locaux n'a pas été validée par les préventeurs-trices que sont le médecin de prévention et l'inspectrice santé et sécurité au travail.

Nous l'avons déploré et envisageons d'ores et déjà des visites sur place. La reprise ne doit pas se faire à marche forcée et dans l'insécurité, alors continuez à nous faire part de vos remarques !

## **2/ Point sur la campagne IR**

L'accueil se fait principalement via e-contact, téléphone ou mail. Toutefois, suite aux annonces ministérielles, l'accueil sur RDV a été organisé, uniquement pour les personnes éloignées d'internet ou en grandes difficultés. Les remarques de certain·e·s camarades ont permis d'éviter l'accueil dans des boxes. Soyez vigilant·e·s, c'est proscrit !

L'accueil se fera donc debout au guichet, avec les barrières de protection adaptées (cloisons légères). Risque de se poser un problème de confidentialité qu'il faudra régler avec les chef·fe·s de service.

Notez bien que ce sont les agent.es qui gardent la main sur l'octroi des rendez-vous. Ce n'est pas et ne sera pas « open bar » ! Le directeur craint (il sait déjà que ce sera le cas) que la DG, sous la pression des ministres, veuille afficher un niveau record de réception. Nous ne sommes pas là pour redorer l'image des ministres ! Alors, si vous sentez que ça dérape, contactez-nous.

Un point sur la communication externe : le directeur a reconnu la nécessité d'envoyer un communiqué de presse pour préciser les modalités de réception du public... Mieux vaut tard que jamais mais, en attendant, il y a déjà eu des incidents (agent·e·s victimes d'agressions verbales par des usagers attendant devant les locaux) qui auraient pu être évités.

## **3/ Budget**

Depuis mars, seules les dépenses liées à la lutte contre la pandémie ont été acceptées. Difficile de faire un budget dans ces conditions. Nous n'avons aucune certitude que toutes les actions de formation notamment, pourront être menées d'ici la fin de l'année. Nous avons dû nous prononcer sur des enveloppes pré-affectées calculées d'après les dépenses des trois années passées.

#### 4/ Immobilier

Ce point visait à nous informer sur le calendrier des opérations immobilières en cours.

Nous nous sommes étonné.es des travaux effectués en cette période (croisements inévitables avec les ouvriers) mais c'est un choix assumé du président/directeur qui a estimé que l'absence d'un grand nombre d'agent·e·s facilitait l'exercice...

##### **- Désamiantage du 2ème étage du bâtiment D à Soyaux**

Les premières visites préparatoires ont été faites. Ce désamiantage est le préalable à un futur transfert de la Trésorerie Angoulême Municipale et Amendes, projet toujours pas évoqué en CHSCT à ce jour !

Nous avons rappelé que le CHSCT doit être destinataire des plans de prévention (qui fixent les conditions de sécurité lors de l'intervention de prestataires extérieurs), encore plus au vu des circonstances actuelles !

- à la direction les travaux pour l'**installation de la Pairie** sont en cours, le plan d'installation initial sera réécrit dans le respect des règles sanitaires actuelles.

- le financement pour l'accueil de **Barbezieux** a été refusé pour cette année, mais des travaux seront réalisés tout de même (décloisonnement de l'ancien bureau des Douanes) et présentés au prochain CHSCT. Un dossier de sécurisation de ce site a été présenté à la DG. Il y a un accord de principe mais pas plus pour l'instant.

- pour le site de **Confolens** les travaux du rez-de-chaussée sont terminés, mais les problèmes d'humidité n'ont pas encore été réglés. Des systèmes de ventilation devront également être mis en place, suite aux analyses de pollution au radon.

Pour rappel, l'inspectrice santé et sécurité au travail a transmis des préconisations indiquant la nécessité pour les agents présents « *d'aérer les locaux du rez-de-chaussée trois fois par jour, sur une durée de 15mn. Le matin lorsque le premier agent arrive, sur la pause déjeuner et en fin de journée avant le départ du dernier agent.* » Ces simples consignes permettent en effet de limiter fortement les concentrations de radon dans le bâtiment. Qui plus, cela se recoupe avec les consignes sanitaires Covid ;-)

#### 5/ Fiches de signalement

- vols au CFP de Cognac : notre patience a des limites, et elles sont atteintes ! Ce site doit être mieux sécurisé. Il ne s'agit pas d'en faire un bunker mais de faire en sorte d'y travailler sereinement. On nous dit que... c'est en cours !

- Agression à Soyaux (fermeture au public après le déconfinement) : nous avons obtenu qu'une information plus claire soit faite au public. La direction a décidé de fermer le parking aux usager·e·s et de changer le plan de circulation. La direction doit anticiper ce genre d'incident, c'est son rôle, surtout quand elle a été alertée bien avant !

Nous le savons, la période est tendue et le relationnel avec les contribuables pendant cette campagne peut s'avérer compliqué. Encore une fois, nous rappelons qu'il est indispensable de faire remonter, via une fiche de signalement, toute agression, comportement déplacé, etc, et ce quel que soit le mode de communications (mail, téléphone, accueil physique...) **Cette réalité-là doit aussi remonter à nos ministres !**

## **Questions Diverses**

- restauration : une solution est activement recherchée avec les associations et les prestataires
- les climatisations et aérateurs doivent être entretenus très régulièrement. Les brasseurs d'air sont proscrits en l'état actuel des connaissances.
- une actualisation du Document d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), obligatoire, est en cours.

Comme toujours, faites nous part de vos questions, interrogations, indignations !

[solidairefinancespubliques.ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairefinancespubliques.ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr)

**Vous ont représenté·e·s lors de ce CHSCT :**

Fabienne DARDILHAC, Nathalie JABLI et Céline GROUSSARD